

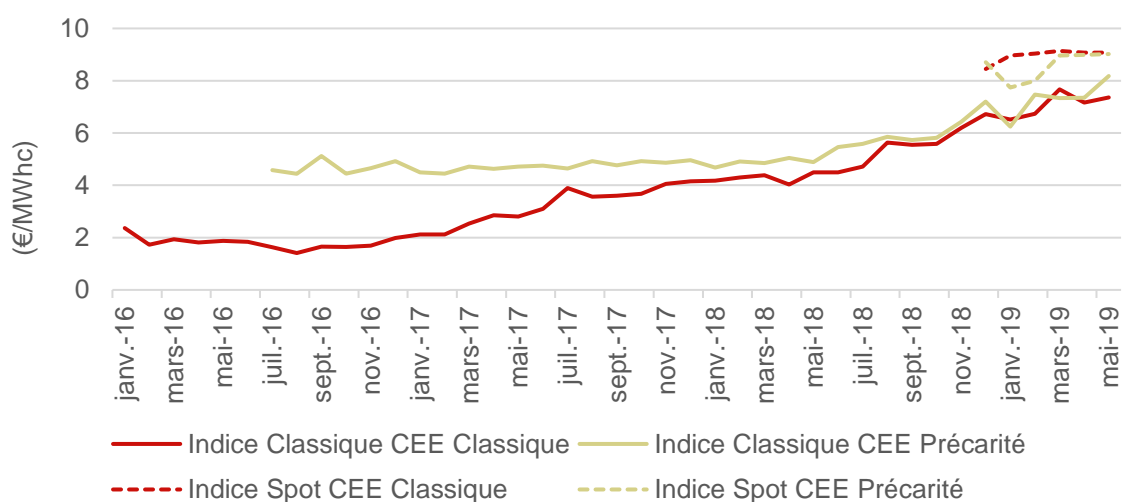
Le régulateur de l'énergie en France a publié le rapport du cabinet Schwartz and Co relatif à l'étude des processus d'acquisition des certificats d'économie d'énergie d'EDF et des clés d'affectation des coûts associés sur les différents segments, produits et offres d'EDF

Paris, le 11 juillet 2019

La Commission de Régulation de l'Énergie a publié le rapport du cabinet Schwartz and Co relatif à l'étude des processus d'acquisition des certificats d'économie d'énergie d'EDF et des clés d'affectation des coûts associés sur les différents segments, produits et offres d'EDF, en appui de la délibération de la CRE du 25 juin 2019 portant proposition des tarifs réglementés de vente d'électricité.

L'étude de Schwartz and Co montre la hausse importante des prix des CEE depuis 2016 et sur la quatrième période du dispositif qui a débuté le 1^{er} janvier 2018, la baisse des coûts unitaires d'approvisionnement en CEE d'EDF sur la période 2016-2018 qui deviennent très proches en 2018 des coûts unitaires moyens des fournisseurs alternatifs, ainsi qu'une hausse substantielle prévue en 2019, en cohérence avec les tendances observées sur le marché, notamment à travers les indices Emmy et Emmy spot.

Figure 1 - Evolution des prix de marché des CEE entre janvier 2016 et avril 2019 : indices Emmy classique et Emmy spot



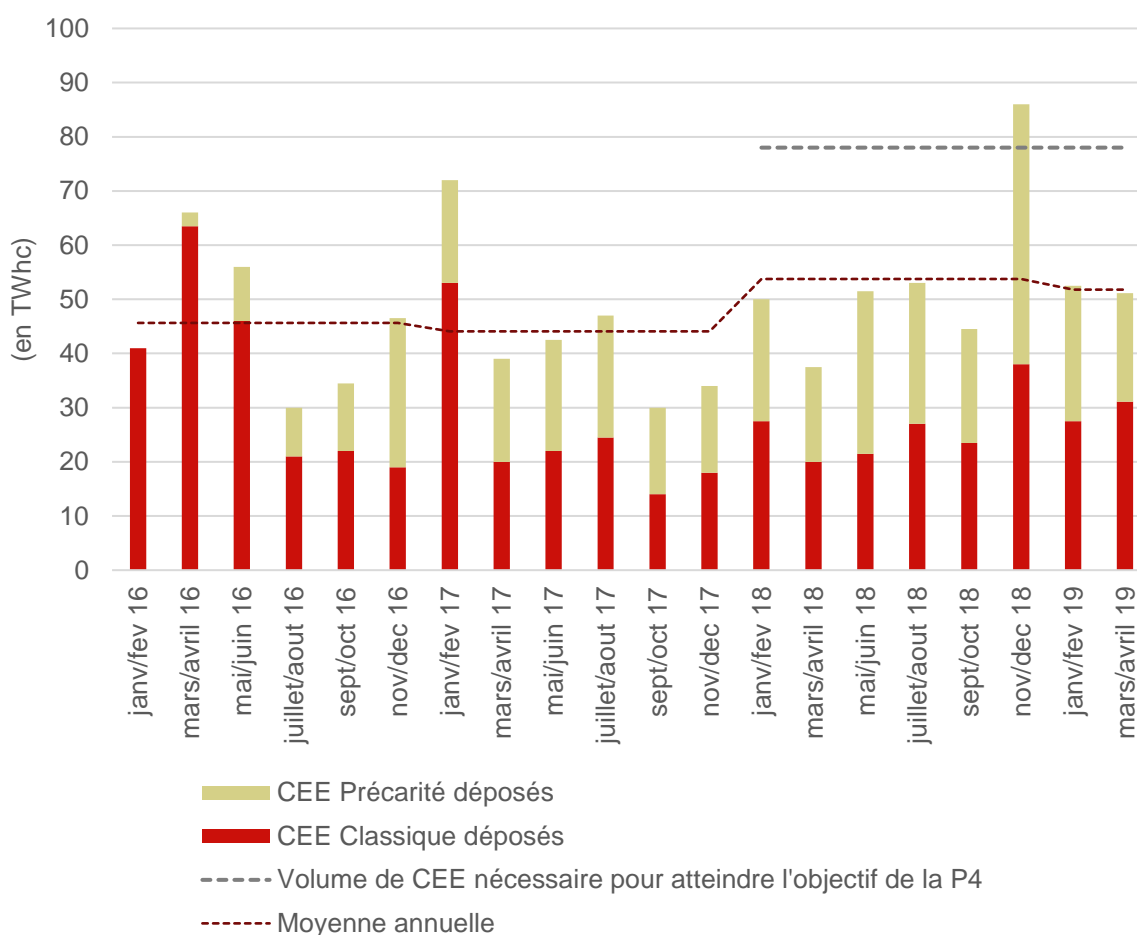
Source : Données publiées par le registre Emmy (retraitement Schwartz and Co)



L'étude ne formule pas de remarque particulière sur les processus d'acquisition des CEE d'EDF, qui apparaissent appropriés pour relever le challenge considérable que représente l'objectif d'économie d'énergie d'EDF, premier acteur obligé en France, sur la quatrième période (environ 400 TWh cumac sur un total de 1200 TWh cumac pour les certificats classiques et 400 TWh cumac pour les certificats de précarité énergétique).

Sans remettre en cause les modalités de répartition actuelle, l'étude propose enfin de faire évoluer la méthodologie d'affectation des coûts des CEE d'EDF. Dans sa délibération du 25 juin 2019, la CRE s'appuie sur ces propositions de Schwartz and Co pour formuler le souhait de faire évoluer la méthodologie d'affectation des coûts des CEE au périmètre des TRVE, en considérant des valeurs moyennes du stock et de l'approvisionnement en CEE tous gisements confondus, sans distinction entre CEE provenant d'actions auprès de consommateurs particuliers ou auprès de consommateurs du marché d'affaire. Cette méthodologie permet de mieux distinguer d'une part la notion de bénéficiaire des actions d'économie d'énergie, d'autre part la notion de consommateur générant une obligation pour le fournisseur, dont il doit répercuter le coût dans ses offres de fourniture.

Figure 2 - Evolution du volume de CEE bimensuellement déposé par les acteurs obligés entre janvier 2016 et avril 2019



Source : Données publiées par le registre Emmy (retraitement Schwartz and Co)



Schwartz and Co
Strategy Consulting

Citation :

Meher Ben Marzouk, Manager Responsable France de Schwartz and Co : « le mécanisme des CEE est un élément essentiel du dispositif réglementaire français visant à atteindre les objectifs d'économies d'économie d'énergie définis dans le paquet énergie-climat de l'Union Européenne. Après plus 10 ans de retour d'expérience de ce mécanisme, nous constatons une hausse importante des prix des CEE induite d'une part par le renchérissement du coût de génération des économies d'énergie, les opérations les plus faciles et donc les moins coûteuses ayant été réalisées au cours des 3 premières périodes du dispositif, d'autre part par les objectifs de plus en plus ambitieux fixés aux fournisseurs d'énergie et tout particulièrement au premier d'entre eux, EDF. La hausse des prix des CEE va peser de plus en plus sur le prix de l'électricité en France, que ce soit au niveau des tarifs réglementés de vente ou au niveau des offres de marché. Dans la conclusion de sa délibération du 25 juin 2019, la CRE alerte d'ailleurs le gouvernement sur l'effet des CEE sur les TRVE, en indiquant que la hausse du coût des CEE explique la hausse de 1,23 % des TRVE proposée par la CRE dans cette délibération. Par ailleurs, les CEE constituent de plus en plus un levier de compétitivité pour les fournisseurs d'énergie. Nous notons enfin que les mesures que prendra le gouvernement dans les prochains jours pourront soulager le marché. Affaire à suivre ».

Contact:

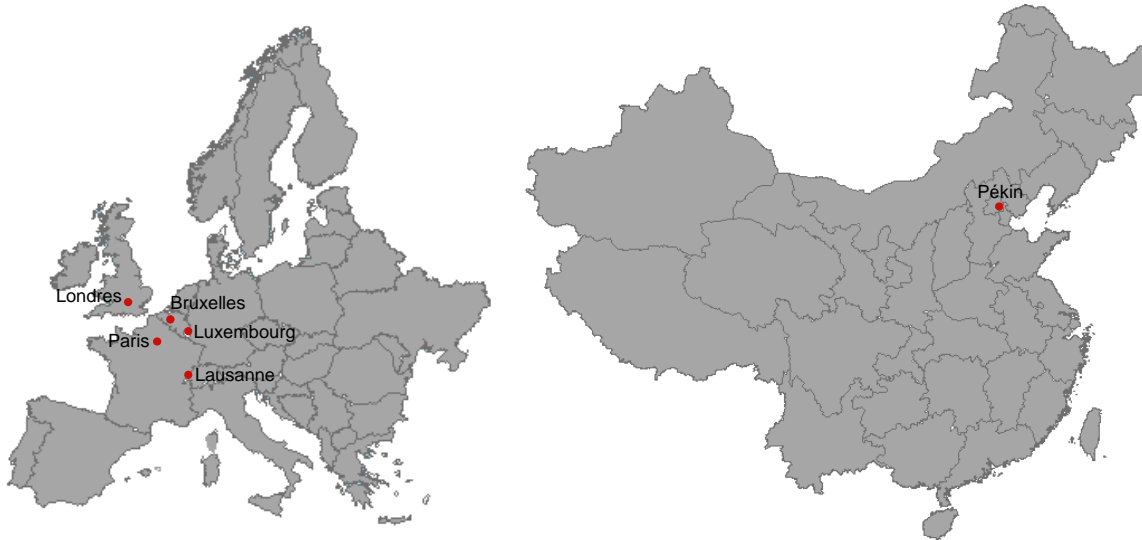
Meher Ben Marzouk
Manager, Responsable France
Schwartz and Co S.A.S.
78 avenue Raymond Poincaré, F-75016 Paris
Tel : +33 1 75 43 53 40
pressrelations@schwartz-and-co.com
www.schwartz-and-co.com

Schwartz and Co, en bref

Schwartz and Co est un cabinet international de conseil en stratégie et management fournissant des prestations à fort contenu métier dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et des transports. Le cabinet est implanté à Paris, Luxembourg (siège groupe), Lausanne, Bruxelles, Londres et Pékin, et intervient dans toute l'Europe et au-delà. Schwartz and Co a réalisé plus de 350 missions de conseil depuis sa création en 2009 et produit sur fonds propres de nombreuses publications.



Schwartz and Co
Strategy Consulting



Schwartz and Co Paris
78 avenue Raymond Poincaré
F-75116 Paris
Tel : +33 (0)1 75 43 53 40
Fax : +33 (0)1 75 43 53 49

Schwartz and Co Luxembourg
3 Place d'Armes
L-1136 Luxembourg
Tel : +352 278 60 400
Fax : +352 278 61 237

Schwartz and Co Lausanne
Rue de Bourg, 30
CH-1003 Lausanne
Tel : +41 (0)215 881 524

Schwartz and Co Bruxelles
Avenue Louise, 523
B-1050 Bruxelles
Tel : +32 2 669 07 13
Fax : +32 2 627 47 37

Schwartz and Co Londres
Formations House, 85
Great Portland Street
London W1W 7LT
Tel : +44 (0)20 3879 4232

Schwartz and Co Pékin
10/F, IFC East Tower,
8 Jianguomenwai Avenue
Chaoyang District
Beijing 100022
Tel : +86 10 5634 1552
Fax : +86 10 5634 1501

info@schwartz-and-co.com

www.schwartz-and-co.com